



## Contestation d'une amende de cas n°4

Par **judith**, le **21/10/2009** à **13:51**

Bonjour,

Je suis bien embêtée car hier soir vers 23h, je suis tombée en panne. J'ai réussie à garer ma voiture à proximité d'un garage pour qu'il l'a révisé le lendemain. Sauf que l'emplacement où j'étais, était visiblement réservé mais je ne l'ai absolument pas vu! Le propriétaire du garage n'a pas pu prendre en charge ma voiture en début de matinée et du coup à midi j'avais un pv de cas n°4 à 135€. Tout cela c'est passé dans le 8ème arrondissement de Lyon et moi même je n'y habite pas. Je sais que nul n'est sensé ignorer la loi mais dans mon cas, j'ai été inattentive!! Comment faire pour contester cette amende??

Par **Tisuisse**, le **21/10/2009** à **23:40**

Bonjour,

Vous étiez mal garé et, à ce titre, vous avez été verbalisé. Aucune contestation possible, hélas.

Par **frog**, le **22/10/2009** à **00:19**

Une demande *d'indulgence* exposant les motifs ne mange pas de pain. Mais n'évoque surtout pas le mot contestation, au risque de te faire envoyer bouler.